

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT

HAUTE-LOIRE

**EXTRAIT DU REGISTRE DES  
DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA  
COMMUNE DE SANSSAC L'EGLISE**

Séance du 30 juin 2023

**N° 2023 – 31**

Nombre de membres

Afférents au CM :15

En exercice : 14

Présents : 8

Votants : 13

Date de convocation

Le 23/06/2023

Date d'affichage

Le 23/06/2023

**Objet de la délibération 2023-31 :  
Création d'un emploi permanent  
au service école**

Acte rendu exécutoire après dépôt  
en Préfecture le **04 JUIL. 2023**

Et publication ou notification

du **04 JUIL. 2023**

L'an deux mil vingt-trois et le 30 juin à vingt heures trente, le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur BERAUD Jean-Yves, en qualité de maire.

Présents : Messieurs BERAUD Jean-Yves, BARRET Denis, COSME Vincent, JACQUES Cyrille, MAZOYER Gérard, Mesdames, DELMAS Marie-Claude, FELGINES Florence, JAMMES Sandrine.

Excusés : Monsieur GUILHOT Stéphane qui a donné procuration à Monsieur JACQUES Cyrille, Monsieur BOYER Joseph qui a donné procuration Madame DELMAS Marie-Claude, Madame CHACORNAC Emmanuelle qui a donné procuration à Monsieur BERAUD Jean-Yves, Madame FOURNET-FAYARD Marjolaine qui a donné procuration à Monsieur BARRET Denis, Madame DURAND Claudine qui a donné procuration à Monsieur MAZOYER Gérard,

Absente : Madame GIRAUD Corinne

Participait à la réunion : Madame ALBARET Jeannine secrétaire de mairie/DGS.

Madame FELGINES Florence a été désignée secrétaire de séance.

Monsieur le Maire rappelle que les emplois de chaque collectivité sont créés par l'organe délibérant conformément à l'article L313-1 du code général de la fonction publique. Il appartient donc au conseil municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au bon fonctionnement des services et de modifier le tableau des effectifs.

Monsieur le Maire indique que la création de l'emploi d'un agent contractuel afin d'assurer le ménage à l'école, à la mairie, occasionnellement à la salle socioculturelle, et aide à la cantine est justifié, pour l'intérêt général.

Cet emploi correspond au grade d'adjoint technique, cadre d'emplois relevant de la filière technique, catégorie C, la durée hebdomadaire de service afférente est fixée à 13 h 32 mn soit 13,53ème.

Monsieur le Maire ajoute que si l'emploi en question n'est pas pourvu par un fonctionnaire, il peut être occupé par un agent

**AR Prefecture**

043-214302333-20230630-2023\_31-DE  
Reçu le 04/07/2023

contractuel en application de l'article L332-8 du code général de la fonction publique qui autorise le recrutement d'un agent contractuel pour occuper tous les emplois permanents à temps non complet lorsque la quotité de temps de travail est inférieure à 50 %, dans toutes les communes ou tous les groupements de communes.

Le niveau de recrutement correspond à un emploi sans diplôme.

La rémunération mensuelle sera sur la base de l'indice majoré 361.

Le contrat sera renouvelable par reconduction expresse. La durée totale des contrats ne pourra excéder 6 ans. A l'issue de cette période maximale de 6 ans, le contrat de l'agent sera reconduit pour une durée indéterminée.

Monsieur le Maire propose au conseil municipal de créer l'emploi décrit ci-dessus et par conséquent de rectifier le tableau des effectifs à compter de ce jour.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide de :

- de créer un poste d'agent contractuel, à compter du 13 juillet 2023 pour occuper les missions suivantes : ménage à la mairie, à l'école, à la salle socioculturelle occasionnellement, aide à la cantine, de catégorie C, rémunéré par référence à l'indice majoré 361,

- de modifier en conséquence le tableau des effectifs dont la nouvelle composition figure en annexe

- d'inscrire les crédits prévus à cet effet au budget, au chapitre 012.

<b>Pour :</b>	<b>13</b>
<b>Contre :</b>	<b>0</b>
<b>Abstention :</b>	<b>0</b>

Fait et délibéré, le 30 juin 2023,  
Au registre sont les signatures pour copie conforme

  
Le Maire,  
BERAUD Jean-Yves

**AR Prefecture**

043-214302333-20230630-2023\_31-DE  
Reçu le 04/07/2023